

Résumé des informations publiées sur le site Internet – HSBC Global Liquidity Funds plc – HSBC Euro ESG Liquidity Fund

Sans objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable. Le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements durables, mais les investissements seront alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales du Fonds. Le processus d'investissement tiendra compte des pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations unies (« PMNU ») et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« OCDE »).

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales (les « Caractéristiques E/S ») promues par le Fonds sont les suivantes :

- **Approche « Meilleur de sa catégorie »** : Le Gestionnaire d'investissement cherche à identifier les émetteurs qui gèrent les risques ESG mieux que les autres émetteurs de l'univers d'investissement. À l'aide des données de plusieurs fournisseurs externes, un score ESG est calculé pour chaque émetteur, sur la base des scores environnementaux (« E »), sociaux (« S ») et de gouvernance (« G »), qui sont pondérés selon un modèle exclusif. Le Gestionnaire d'investissement investira ensuite dans les 75 % de sociétés qui affichent les scores les plus élevés dans cet univers d'investissement. Au moins 80 % des investissements seront conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds.
- **Normes minimales de durabilité des entreprises** : Le Fonds prend en compte les pratiques commerciales responsables conformes aux principes du PMNU et de l'OCDE. Les émetteurs identifiés comme contrevenant potentiellement à ces principes font l'objet d'une diligence raisonnable ESG exclusive pour déterminer leur adéquation à l'inclusion dans le Fonds.
- **Exclusion de certaines activités** : Le Fonds exclut les activités visées par les Politiques d'investissement responsable de HSBC Asset Management et par les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » (« PAB »).

Stratégie d'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est d'offrir aux investisseurs la sécurité du capital et une liquidité quotidienne ainsi qu'un rendement sur investissement comparable aux taux d'intérêt habituels du marché monétaire libellés en EUR en tenant compte de certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques.

Pour atteindre cet objectif, le Fonds prévoit d'investir dans un portefeuille diversifié de titres, instruments et obligations à court terme de bonne notation au moment de l'acquisition et pouvant faire l'objet d'investissements dans le cadre de la Réglementation sur les Fonds du Marché monétaire, avec une importance particulière accordée à la performance des émetteurs sous-jacents sur une série d'indicateurs ESG. La stratégie d'investissement inclut un filtrage basé sur des normes, un filtrage négatif/d'exclusion et un filtrage positif/des meilleurs de leur catégorie.

Les investissements dans le Fonds sont évalués au regard des pratiques de bonne gouvernance en fonction des principes du PMNU, de leurs scores ESG et de leurs scores relatifs au pilier G. Ces scores comprennent une évaluation de la gouvernance et du comportement des émetteurs.

Proportion d'investissements

Une proportion minimale de 80 % des investissements sera alignée sur les caractéristiques E/S promues par le Fonds. Le Fonds ne s'engage pas à détenir un pourcentage minimal d'investissements durables.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Tous les Fonds HSBC visent à démontrer des caractéristiques ESG solides et/ou en amélioration au niveau de l'émetteur et du portefeuille global. Ces critères peuvent être quantitatifs ou qualitatifs et font l'objet d'un suivi continu.

HSBC Asset Management effectue un suivi continu des Fonds, tant au niveau de l'émetteur que du portefeuille global. Les émetteurs dont les scores de risque ESG nécessitent un examen ciblé sont évalués au sein d'un forum de gouvernance interne.

Les Fonds sont surveillés via un tableau de bord ESG pour s'assurer que les portefeuilles respectent les seuils établis en interne (par exemple, le score ESG moyen du portefeuille, les exclusions, l'examen approfondi, etc.).

Méthodes

Une proportion minimale obligatoire des investissements du Fonds doit répondre à certaines normes ESG, qui sont mesurées par un score ESG total minimum et par des scores individuels minimums au niveau environnemental, social et de gouvernance pour chacune des sous-composantes. Ces scores représentent la gestion des risques ou des opportunités ESG qui sont pertinents pour le secteur dans lequel l'émetteur opère. Les émetteurs dont les scores sont très faibles sont considérés comme ayant une mauvaise gestion des risques et opportunités ESG et sont donc exclus de la contribution à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Sources et traitement des données

HSBC Asset Management utilise les données de tiers tels que Sustainalytics, ISS, MSCI et S&P Trucost pour s'assurer d'atteindre les caractéristiques environnementales promues. HSBC Asset Management fait également appel à des agences de notation ESG pour effectuer un filtrage normatif par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies.

Les données sont vérifiées par le département de recherche approfondie de HSBC Asset Management et traitées via la méthode de recherche exclusive de HSBC Asset Management. HSBC Asset Management dépend des données de tiers et, bien que nous vérifions ces données, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les limites des méthodes de ces sociétés tierces. Aucune donnée n'est estimée par HSBC Asset Management.

Limites aux méthodes et aux données

HSBC Asset Management n'a connaissance d'aucune limite en matière de respect des caractéristiques environnementales ou sociales du Fonds.

Diligence raisonnable

Les investissements sont évalués en fonction d'un niveau minimum en matière de pratiques de bonne gouvernance en tenant compte des principes du PMNU ainsi que des scores ESG et des scores relatifs au pilier G. Les Investissements durables doivent passer un filtrage supplémentaire selon des principes de bonne gouvernance avant de pouvoir être désignés comme tels. La gouvernance est évaluée en fonction de critères qui comprennent l'éthique des affaires, la culture, les valeurs, la gouvernance d'entreprise et la corruption. Les violations du PMNU sont évaluées par le biais d'un examen ESG ainsi que d'un filtrage qui sont utilisés pour identifier les émetteurs considérés comme ayant une mauvaise gouvernance. Les émetteurs qui répondent aux critères d'investissement durable sont évalués par le biais de scores minimums de gouvernance pour garantir des normes de gouvernance plus élevées et aucune association avec une controverse grave. Le cas échéant, ces émetteurs feront ensuite l'objet d'un examen, d'une action et/ou d'un engagement plus poussés.

Politiques d'engagement

L'équipe de gérance de HSBC échange régulièrement avec les émetteurs afin de mieux comprendre leur activité et leur stratégie, de faire part de son soutien ou de ses préoccupations et de promouvoir les meilleures pratiques. HSBC considère que la bonne gouvernance d'entreprise aligne les émetteurs sur les intérêts à long terme des investisseurs. Les violations du PMNU sont évaluées par le biais d'un examen ESG ainsi que d'un filtrage qui sont utilisés pour identifier les émetteurs considérés comme ayant une mauvaise gouvernance. Les émetteurs qui répondent aux critères d'investissement durable sont évalués par le biais de scores minimums de gouvernance pour garantir des normes de gouvernance plus élevées et aucune association avec une controverse grave. Le cas échéant, ces émetteurs feront ensuite l'objet d'un examen, d'une action et/ou d'un engagement plus poussés.

Indice de référence désigné

Aucun indice de référence spécifique n'a été désigné pour déterminer si ce Fonds était aligné sur les caractéristiques E/S qu'il promet.

Version – 5

Date de publication – 31 Mars 2026

Date de prise d'effet – 31 Mars 2026

66518657.3